

# LES RIVIÈRES PASH<sup>(1)</sup> ENT AU BLEU, LES RIVERAINS S'Y SENTENT MIEUX !

(1) PASH : Plan d'Assainissement par Sous-bassin Hydrographique.  
Le PASH Dyle-Gette a été approuvé le 10 novembre 2005  
et publié au Moniteur Belge le 2 décembre 2005.

Contrat de rivière Gette et affluents : Centre culturel du Brabant wallon, rue Belotte 3  
1490 Court-Saint-Étienne - 010 62 10 53 - contrat.riviere@ccbwb.be

Association Intercommunale pour le Démagement et l'Épuration des communes  
de la Province de Liège (AIDE) : rue de la Digue, 25 - 4420 Saint-Nicolas  
04 234 96 96 - aide@aide.be - www.aide.be - Service de garde (urgences hors heures  
de bureau) : 04 337 19 24 ou 04 264 36 57

**Plus de détails sur la situation de votre maison ?  
Consultez les cartes du PASH à échelle détaillée sur  
<http://www.spge.be>**

© : MET - D.432 pour les voiries et bâtis  
Licence portail cartographique n° 050704/  
CONTRAT DE RIVIÈRE - Dyle et Affluents



## L'assainissement des eaux usées à Hannut

Pour connaître mes obligations...

**Je dois déterminer :**

Étape 1. Le régime d'assainissement de mon habitation ?

- Régime collectif > 2000 EH (\*)
- Régime collectif < 2000 EH (\*)
- Régime autonome
- Régime autonome communal
- Régime transitoire

Étape 2. Ma rue est-elle équipée d'égout ?

Où vont les eaux usées de mon habitation ?

Étape 3. Existe-t-il une station d'épuration en fonctionnement ?

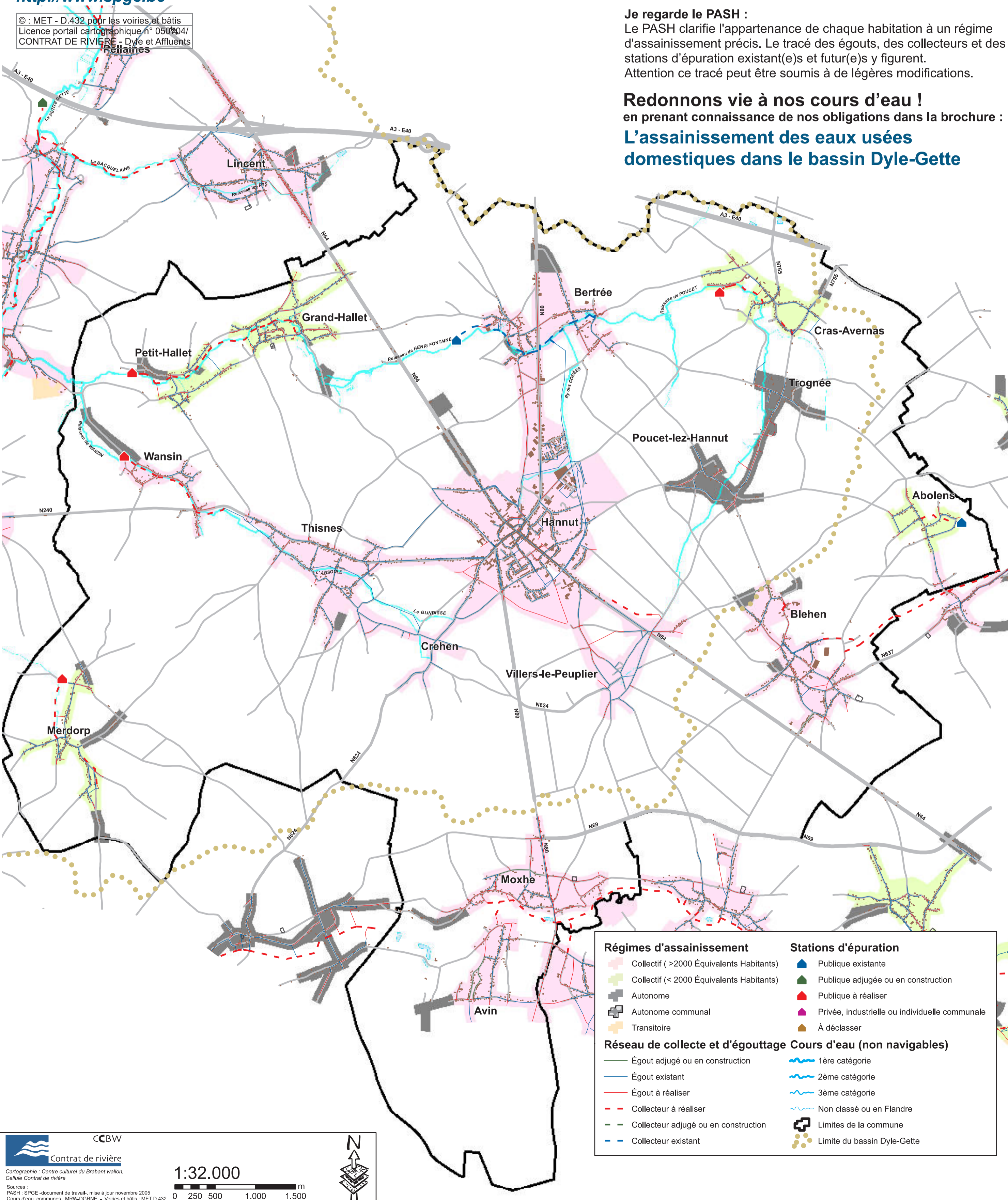
**Je regarde le PASH :**

Le PASH clarifie l'appartenance de chaque habitation à un régime d'assainissement précis. Le tracé des égouts, des collecteurs et des stations d'épuration existant(e)s et futur(e)s y figurent. Attention ce tracé peut être soumis à de légères modifications.

**Redonnons vie à nos cours d'eau !**

en prenant connaissance de nos obligations dans la brochure :

**L'assainissement des eaux usées  
domestiques dans le bassin Dyle-Gette**



Régimes d'assainissement	Stations d'épuration
Collectif (>2000 Équivalents Habitants)	Publique existante
Collectif (< 2000 Équivalents Habitants)	Publique adjugée ou en construction
Autonome	Publique à réaliser
Autonome communal	Privée, industrielle ou individuelle communale
Transitoire	À déclasser
Réseau de collecte et d'égouttage	
Égout adjugé ou en construction	1ère catégorie
Égout existant	2ème catégorie
Égout à réaliser	3ème catégorie
Collecteur à réaliser	Non classé ou en Flandre
Collecteur adjugé ou en construction	Limites de la commune
Collecteur existant	Limite du bassin Dyle-Gette